



Préfecture de la Vendée

CONSULTATION DU PUBLIC

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION du Site EPC France à MORTAGNE-SUR-SÈVRE

PPI s'appliquant sur les communes de MORTAGNE SUR SEVRE et de CHOLET

En exécution de l'arrêté inter-préfectoral du 13 mai 2014, le dossier comprenant le projet de plan particulier d'intervention, une note et une brochure d'information relatif au site de la société EPC France à Mortagne sur Sèvre, est mis à la consultation du public pendant un mois, **du 2 juin au 3 juillet 2014 inclus**.

Pendant ce délai, le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet :

- en mairie de MORTAGNE-SUR-SÈVRE
 - en mairie de CHOLET,
 - en mairie annexe de PUY SAINT BONNET,
 - en Sous-préfecture de CHOLET,
 - ainsi qu'en préfecture de la Vendée,
- aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public peut également adresser ses observations par courriel, à l'adresse suivante :

service.urbanisme@mortagnesursevre.fr,
en indiquant en objet « consultation PPI EPC France ».